

## Remboursement des cotisations dépassant le plafond cotisable

Il peut arriver qu'un salarié cotise au-delà du plafond cotisable pour les risques maladie et/ou pension. C'est le cas lorsqu'il exerce une activité salariale auprès de plusieurs employeurs ou bien lorsqu'il cumule une activité salariale et une activité indépendante.

Les personnes concernées peuvent alors demander le remboursement des cotisations dépassant ledit plafond cotisable qui, pour l'année 2018, se chiffre à 119.915,16 euros.

Cette demande peut désormais être faite au moyen d'un formulaire disponible sur le site du Centre commun de la sécurité sociale.

[http://www.ccss.lu/fileadmin/file/ccss/PDF/Formulaires/Demande\\_Remboursement\\_Plafond\\_F.pdf#pageMode=bookmarks](http://www.ccss.lu/fileadmin/file/ccss/PDF/Formulaires/Demande_Remboursement_Plafond_F.pdf#pageMode=bookmarks)

A noter toutefois que les remboursements en tant qu'indépendant peuvent seulement être effectués lorsque le revenu professionnel est confirmé par l'Administration des contributions directes (suite à la déclaration fiscale) ou que le plafond cotisable du chef de l'activité salariale est atteint pour tous les risques.

*Les informations publiées dans le présent article ne sont valables qu'à la date de publication du présent article. La législation sociale évoluant fréquemment, merci de nous contacter pour toute question ou utilisation sur base de cet article ou d'un article publié précédemment.*

*En application de l'article 2, §2 de la loi du 10 août 1991, le Service Juridique de SECUREX Luxembourg S.A. n'étant pas autorisé à exercer la profession d'avocat, limitera toujours ses interventions à la diffusion de renseignements et informations à caractère documentaire.*

*Les documentations et informations ainsi délivrées dans le cadre de l'abonnement juridique ont toujours un caractère d'exemple-type ou de synthèse, de valeur indicative, et sans prétention d'exhaustivité. Le destinataire est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations ou documentations visées dans le présent article, des conseils ou actes qu'il en déduit et des résultats qu'il en tire.*